

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2023, 2024 et 2025 DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE DEMANDE DE RÉVISION**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée greffière, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Rivière-Rouge, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, s'appliquant aux exercices financiers 2023, 2024 et 2025, a été déposé au bureau municipal le 31 octobre 2022.

Toute personne peut prendre connaissance de ce rôle au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Le rôle d'évaluation et la matrice graphique peuvent aussi être consultés sur le site de la MRC d'Antoine-Labelle au <http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/services-en-ligne>.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à ce sujet conformément aux dispositions prévues à la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au plus tard le 30 avril 2023 à l'un des bureaux suivants de la MRC d'Antoine-Labelle ou y être envoyée par courrier recommandé :

Siège social de la MRCAL  
Édifice Émile-Lauzon  
425, rue du Pont  
Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6

ou

Point de services de Rivière-Rouge  
Édifice Félix-Gabriel-Marchand  
259, rue L'Annonciation Sud, bureau 201  
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

- être complétée sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux endroits ci-haut mentionnés;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement no 509 de la MRC d'Antoine-Labelle.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 9<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2022**



**Catherine Denis-Sarrazin**  
Greffière